ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Orpaillage : début de l'opération de régularisation

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

DÉLIVRER aux artisans miniers gabonais une carte officielle leur permettant d'exercer désormais en toute légalité, c'est l'objectif de la campagne de régularisation qui a débuté lundi à Ndjolé. En effet, les équipes du ministère des Mines sont présentes dans cette localité, qui constitue la première étape d'un long périple qui s'étendra sur l'ensemble du pays durant trois mois. Le lancement de cette opération a été présidé par le secrétaire général du ministère des Mines, le général Adolphe Yonghan, représentant le ministre empêché.

"Conscients des attentes des populations rurales et en phase avec la politique sociale du gouvernement de la Transition, la relance des activités artisanales constitue un levier d'autonomisation et de développement pour le Gabon et en particulier pour la province du Moyen-Ogooue", a-t-il souligné.

Il a également annoncé que son ministère envisage d'accompagner les acteurs nationaux du secteur par des formations adaptées et la sécurisation de leurs espaces d'exploitation.

Pour les premiers récipiendaires, cette régularisation est une action salutaire.

"Je remercie les autorités de nous avoir permis de retrouver nos droits. Par contre, j'aimerais qu'on améliore la situation dans les zones d'exploitation forestières. Le document délivré ne doit pas être refusé dans ces zones. Il arrive qu'on nous refuse l'accès malgré la présentation des documents…", a fait observer Messi Boris, un artisan minier.

En dehors de cette régularisation, le gouvernement compte aussi s'assurer que les artisans respecteront les normes en matière d'environnement, conformément à la loi minière en vigueur au Gabon. Mais également, que le processus d'exploitation de l'or respecte la charte éthique et environnementale à laquelle s'engage chaque artisan lors de la souscription à la carte d'exploitation artisanale auprès du ministère des Mines.

Photo : DR

Une vue de l'opération de régularisation des artisans miniers.

Environnement : DHL au secours de la mangrove d'Okala-Ciciba

Photo : DR

DHL se veut actif dans la préservation de l'environnement.

GMNN
Libreville/Gabon

PARTICIPER à la préservation de l'environnement. Telle est l'ambition de l'entreprise DHL qui s'est rendue récemment au cœur de la mangrove d'Okala-Ciciba. Ses employés ont mis de côté leur activité première qui consiste à assurer le transport et la logistique des marchandises pour se chausser de bottes en vue d'une activité de reboisement.

Une action qui entre dans le cadre de la stratégie "Go Green" de DHL dont le principal objectif est de réduire et d'éviter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques locaux. GoGreen est le programme qui contribue à la réalisation de l'objectif plus large de DHL connu sous le nom de "Mission 2050 : Zéro émission". En effet, l'entreprise s'est engagée à réduire toutes ses émissions liées à la logistique à zéro d'ici 2050.

"Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts du groupe Deutsche Post DHL en matière de développement durable visant à planter un million d'arbres chaque année. Le climat change à un rythme qui exige des mesures. En tant qu'entreprise d'envergure mondiale, DHL a pour objectif de créer un mouvement climatique positif. C'est pourquoi nous nous engageons pleinement à réduire nos émissions de CO2 avec GoGreen " a expliqué Cédric Otchague, responsable performance à DHL Global.

CAISSE NATIONALE
DE SECURITE SOCIALE

ADMINISTRATION PROVISOIRE

COMMUNIQUE

« Portant réception des pièces de maintien de droits : Prestations Familiales »

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale porte à la connaissance des assurés bénéficiaires des Prestations Familiales, que l'opération de réception des pièces de maintien de droits **(certificats de scolarité, certificats de non-scolarité et certificats médicaux)**, pour l'exercice 2023-2024, se déroulera du **16 octobre au 29 décembre 2023 inclus.**

A cet effet, les dépôts se feront dans nos différentes agences sur toute l'étendue du territoire, et à la CNSS Immo sise à Montagne-Sainte, **pour l'agence de Libreville.**

Par ailleurs, afin d'éviter tout rejet, les différents formulaires disponibles et téléchargeables sur notre site internet www.cnss.ga devront être dûment renseignés et signés. Pour toute information complémentaire, veuillez appeler le 1432.

Notre ambition : mieux vous servir

Fait à Libreville, le 12 octobre 2023
L'Administration Provisoire

Boulevard de l'Indépendance • B.P : 194 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 011 79 12 00 • Fax : (+241) 011 74 64 25
Centre d'appels : 1432 • Cellule plaintes clients : 1401 • www.cnss.ga • facebook : caisseNationaleDeSecuriteSocialeGabon-Officiel